

Le comité des résidents : une instance pour exprimer ses envies et ses besoins

Médico-social

Date de publication : 19 mai 2026

Généralités

Objectif :

Permettre à chaque résident d'exercer pleinement son pouvoir d'agir et de choisir ce qui fait sens pour lui, conformément au principe d'autodétermination. Ce cadre vise à respecter les préférences individuelles tout en favorisant la vie collective, l'inclusion sociale, et l'engagement actif dans la vie de l'établissement.

La maison du Coudray accueille 20 résidents porteurs de troubles psychiques. Depuis 2024, la structure à permis la réunion du ""comité des résidents"" dans le cadre de la co-construction des activités proposées au sein de la structure. Cette démarche vise à favoriser l'autodétermination des résidents, en les plaçant au cœur du processus décisionnel concernant leur vie sociale et culturelle.

Les résidents sont invités à exprimer leurs envies de sorties ou d'activités via une ""boîte à souhaits"", disponible en continu. Pour nourrir leur réflexion, divers supports sont mis à leur disposition : journaux locaux, brochures de la commune, et documents issus du dispositif ""Culture du Cœur"".

Lors des réunions, les propositions sont discutées collectivement. Les résidents valident ensemble les activités retenues, et participent à leur mise en œuvre en abordant les aspects pratiques : choix des dates, horaires, inscriptions, transport, accompagnement, etc.

Un temps de retour est proposé après chaque sortie pour recueillir leur ressenti et ajuster les actions futures.

Etapes de mise en oeuvre

- Diagnostic des besoins et mise en évidence des limites du CVS
- Création du comité des résidents
- Mise en place des outils de participation
- Accompagnement par l'équipe et référent
- Programmation annuelle des activités avec validation par les résidents
- Évaluation régulière et adaptation

Essaimage

Les principaux leviers

Ce dispositif bénéficie de l'implication active de toute l'équipe pluridisciplinaire, avec un référent dédié et des outils concrets de participation (boîte à lettres, boîte mail, réunions régulières). La dynamique collective, la valorisation des initiatives des résidents et la capacité à adapter l'offre d'activités selon leurs envies et besoins renforcent l'attractivité du projet. Enfin, la communication active et la création de partenariats externes permettent de diversifier les activités tout en optimisant les ressources disponibles.

Les principaux freins

Le projet rencontre néanmoins certains freins, notamment la difficulté pour les résidents ayant des troubles de la communication à participer pleinement aux décisions et à exprimer leurs besoins. La nécessité d'un accompagnement renforcé, la gestion du temps et des moyens humains, ainsi que les limites budgétaires peuvent également ralentir le développement du comité. Par ailleurs, la résistance au changement au sein de l'équipe ou des résidents, et la complexité à mutualiser certains équipements ou à adapter les activités à tous les profils, sont des points de vigilance à anticiper pour garantir la pérennité et l'efficacité du dispositif.

Témoignages

> *Le comité des résidents a permis d'élargir l'accès aux sorties et de faire découvrir des lieux jusque-là inexplorés par les participants.*
>
> **Malika Hargas, Résidente**

> *Ce projet a permis aux résidents de s'approprier cette instance et etre acteur dans les démarches au niveau des activités, Ce projet a permis de mieux appréhender la gestion budgetaire dans le cadre des sorties.*
>
> **Jeremy Seguera, Educateur spécialisé**

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

arnaud.grand@alve.fr

L'établissement

Date de mise en œuvre : 1 janvier 2025

Durée du projet : 6 mois

La Maison du Coudray de l'association ALVE 91100

Type de structure : Médico-social

Obligation réglementaire : Non

Déclenchement
Suite aux résultats de l'enquête de satisfaction, l'équipe éducative s'est mobilisée pour analyser les remarques recueillies et mettre en place des actions d'amélioration adaptées aux besoins exprimés par les résidents. Il en ressort notamment une volonté de renforcer l'interaction et la coordination entre les actions menées, ainsi que d'affirmer davantage la place du résident au cœur des décisions.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

8/10

Remplace une pratique existante

Les ressources

Temps

Temps dédié à l'accompagnement, à la recherche de partenariats et à l'organisation des activités. Les réunions durent en moyenne 1h30.

Beaucoup

Personnel (équipe projet, déploiement...)

Implication de toute l'équipe, référent pour le comité et porteurs de projets multiples.

A considérer

Des compétences en interne

Accompagnement, animation, communication, gestion de projet.

A considérer

Des compétences externes (prestations externes)

Partenariats avec les collectivités, les associations et les entreprises.

Beaucoup

Des équipements, du matériel

Peu

Des financements (internes et externes)

Peu

Les impacts

Sur l'environnement : Impacts positifs

Conformément au cahier des charges établi par le comité des résidents, il a été convenu que les sorties seront effectuées en transports en commun lorsque les conditions le permettent.

Sur les professionnels : Impacts positifs

Toute l'équipe est impliquée afin d'améliorer la coordination. De plus, les professionnels sont maintenant davantage en mesure de cerner au mieux les besoins relatifs aux sorties des résidents. Cette dynamisation des pratiques permet également de valoriser le travail social.

Sur les usagers : Impacts positifs

Les résidents se sont davantage impliqués et portés volontaires lors de la tenue des sorties proposées au sein de la structure. Cette pratique vient renforcer leur autonomie et leur citoyenneté à travers l'amélioration du bien-être et un accès à des activités choisies et innovantes.

Sur l'organisation : Impacts positifs

Evolution de la gouvernance, meilleure coordination, adaptation des activités et du rythme aux besoins des résidents.

Sur le médico-économique : Impacts positifs

Optimisation du budget loisirs, recours à des partenariats et activités gratuites, mutualisation de matériel (ex : casques de réalité virtuelle).

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [] Administration
- [] Services techniques
- [x] Professionnels
- [x] Bénéficiaires
- [] Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement